

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le SEPT SEPTEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Fabien Trombert - maire

Date de convocation du conseil municipal : 1^{ER} septembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 19

- Pour : 14

- Contre : /

- Abstentions : 05

Présents : 17

Mmes, MM. Marullaz Aube, Herbron Franck, Buet Manuelle, Bouvier Virginie, Baud Jeanine, Tournier Michelle, Buet Maurice, Heu Benoît, Bouvier Véronique, Muffat Quentin, Anthonioz Elisabeth, Béard Patrick, Coquillard Michel, Marchand Thierry, Page Olivier, Pillot Serge

Absents et excusés : 05

Mmes, MM. Voirin Pierre, Dupieux Gilbert, Baud Maire, Castex Margaux, Baud Pachon Valérie

Pouvoirs : 02

Monsieur Voirin Pierre à Madame Marullaz Aube

Monsieur Dupieux Gilbert à Monsieur Muffat Quentin

- Monsieur Olivier Page a été désigné secrétaire -

D_2023_09_04

Coupe du monde de VTT – convention avec le département

M. le maire rappelle l'organisation de la coupe du monde de VTT qui regroupe 7 épreuves dont celle de marathon « UCI Mountain Bike World Cup Marathon » qui se déroulera sur le territoire communal le 16 septembre prochain.

Il indique que cet évènement mondial permettra de véhiculer l'image de Morzine-Avoriaz sur tous les supports de communication avec une couverture médiatique internationale dont la promotion a été confiée à un prestataire spécialisé.

Dans ce cadre, il convient de formaliser la participation financière de la commune de Morzine pour un montant de 100 000 € par la signature d'une convention de partenariat à intervenir avec le conseil départemental de Haute-Savoie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après en avoir délibéré, à la majorité,
par 14 voix pour et 05 abstentions (Aube Marullaz, Manuelle Buet, Maurice Buet, Benoît Heu,
Patrick Béard),**

AUTORISE M. le maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec le conseil départemental de Haute-Savoie telle que présentée,

AUTORISE M. le maire à faire procéder au mandatement de 100 000 € au profit du conseil départemental de Haute-Savoie,

CONSTATE qu'un crédit est prévu au budget principal de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 14 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,
Olivier Page.



Le maire de Morzine,
Fabien Trombert.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
